

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Faucardage des Lésines

Séance du 22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize janvier deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

BROCHET Olivier
GUILLERMET Maria
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le devis :

- 240712 du 07/12/2024 de l'entreprise VALEMAR SAS

Monsieur Le Maire précise qu'une réunion s'est tenue avec la société de pêche, avec la société Valemar qui a réalisé les faucardages sur 2024 et avec les maires délégués le mercredi 6 décembre 2024.

Il a été envisagé à l'issue de cette réunion de mener une expérimentation sur un an avec mise à disposition d'un bateau amphibie faucardeur. 5 campagnes de faucardage (mars, mai juillet, septembre et novembre) ont été proposées par la société de Pêche.

Un devis de location sur 4 fois 10 jours ou 5 fois 10 jours, cité ci-dessus, et deux devis d'acquisition d'un bateau (occasion ou neuf) ont été produits par la société Valemar SAS.

Monsieur Le Maire propose, conformément aux recommandations issues lors de la rencontre du 06 décembre dernier, de retenir l'option de location de la machine pour 4 opérations de faucardage pour un montant de 24 600 euros HT et s'accorde sur le principe que la commune prenne en charge le coût de location de l'amphibie et que la société de pêche réalise l'action de faucardage.

Monsieur le Maire précise que, dans ce cadre, les modalités pratiques (zone de dépose des algues par exemple) et responsabilités de chacun en termes d'assurances et de casse éventuelle soient clairement détaillées avant d'engager les travaux de faucardage.

Sur la base de ces éléments,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 24 voix POUR, 2 ABSECTIONS de Gaëlle FORAY et le pouvoir de Corinne BOYER

- **DECIDE** de valider le forfait location de 4 locations de 10 jours, soit 40 jours au total pour un montant de 24 600 euros HT auprès de l'entreprise VALAMR SAS.
- **DIT** que les conditions de location seront conformes aux conditions ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget général de la commune en dépenses de fonctionnement, au compte 61 358 « locations mobilières autres ».

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire,

Philippe EMIN

Copie certifiée conforme à l'original

